

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/83

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 1 ^{er} décembre 2017
Date d'affichage :	le 11 décembre 2017

Séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Philippe LECOT, Florent MAZIÈRES.

Absents représentés : Messieurs Marcel DAUSQUE par Monsieur BÉRANGER, Michel DUPONT par Monsieur LECOT, Dominique FERRY par Monsieur GAGE, Gérard WARIN par Madame MORIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Délégation du Comité Syndical au Président pour solliciter
le concours financier du Département de l'Oise

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 23 octobre 2017 approuvant les statuts du SEZEO,

Vu la délibération n°2017/03 du 19 janvier 2017 relative aux délégations de pouvoirs au Président,

Vu le règlement du Conseil Départemental de l'Oise relatif aux aides aux communes et à leurs groupements,

Monsieur le Président expose que le SEZEO peut présenter au nom des communes les dossiers de demande de subvention relatifs aux projets de travaux de voirie et réseaux divers, pour les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du syndicat,

Monsieur le Président propose de compléter la délibération n°2017/03 du 19 janvier 2017 afin d'être autorisé à prendre toute décision concernant l'attribution de subventions du Conseil Départemental de l'Oise pour le compte des communes adhérentes en cas de délégation de maîtrise d'ouvrage au SEZEO,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant l'attribution de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de voirie et réseaux divers délégués au SEZEO et à signer toutes pièces y afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

